



Procès-verbal de la Réunion du Conseil d'école élémentaire Lundi 10 novembre 2025

Présents :

Enseignantes : Mmes Taillandier, Pereira, Brunie, Gagnaire, Thérond, Almairac, Fromont, Godey, Aubert, Pichot, Garrido et Bardin

Enseignante RASED : Mme Erbacher

DDEN : M. Begon et M. Barroso

Représentants des parents d'élèves élémentaire : Mmes Tanfart, Vedeau, Ouni, Mme Khosrow, M. Jeuland

Excusé(e) s : RAS

Représentants de la Municipalité : M. Rebello adjoint au Maire en charge de la politique de la ville et du parcours résidentiel, M. Zimniak, conseiller municipal

Membre de droit : Mme ROMEUF, IEN de la circonscription de COURNON VAL D'ALLIER

Invités :

- Mme Burgod Folguera conseillère formatrice de la circonscription
- M. Bonnefoy directeur Service scolaire de la Mairie de COURNON
- Mme Neyrat, référente périscolaire du groupe scolaire AUBRAC

Début de la réunion : 17h30

Ordre du jour :

1. Présentation des membres du conseil d'école - Bilan des élections - Composition et rôle du C.E - Droit de vote - Vote pour l'organisation 2025 - 2026

2. Bilan de rentrée 2025 : Effectif - Équipe éducative et périscolaire - Projet d'école et actions éducatives -

Présentation évaluation d'école - Bilan des coopératives scolaires - Sécurité PPMS

3. Règlement intérieur des deux écoles 2025 - 2026

4. Mairie : Travaux et Budget 2025 - Travaux et Budget 2026

5. Questions des parents

1. Présentation des membres du conseil d'école et des invités

Les Parents élus - Les DDEN : Délégué Départemental de l'Éducation Nationale, nommé par l'Inspection Académique M. Begon est titulaire sur l'école élémentaire, M. Barroso est suppléant sur la maternelle.

La municipalité : M. Rebello, M. Zimniak, : représentants de la municipalité - L'équipe éducative : RASED Cournon nord : Mme Erbacher enseignante spécialisée à dominante relationnelle. - Les enseignants sur l'école - Mme Neyrat, référente périscolaire sur le groupe scolaire - Mme Romeuf IEN Circonscription Cournon Val d'Allier et Mme Burgod Folguera conseillère formatrice de la circonscription

A] Les élections

Les élections du 3 au 10 octobre. 299 inscrits – 171 votants – 51 bulletins blancs ou nuls – 120 suffrages exprimés soit un taux de participation de 57 %

B] La composition du conseil

Le conseil d'école est composé de : la directrice de l'école qui préside le conseil d'école, le maire de la commune de Cournon d'Auvergne (ou de son représentant), le conseiller municipal aux affaires scolaires de la mairie (ou de son suppléant), les membres de l'équipe enseignante, les représentants titulaires des parents d'élèves à hauteur du nombre de classes (Charte de la circonscription envoyée aux représentants des parents d'élèves afin de rappeler les droits et les devoirs de chacun) et suppléants dans l'ordre de la liste, D.D.E.N.,

L'IEN comme membre de droit

un membre du RASED, invité(e)s (suppléants des représentants titulaires des parents d'élèves, autres membres du RASED...)

C] Réunions et convocations

Le Conseil d'école se réunit au moins une fois par trimestre.

L'ordre du jour est établi par le directeur de l'école et est adressé par courriel, 8 jours avant la date de la réunion à tous les membres titulaires qui ont donc le droit de siéger.

D] Les compétences du conseil d'école :

Le conseil d'école vote le règlement intérieur de l'école et adopte le projet d'école. Il donne son avis et fait des suggestions sur le fonctionnement de l'école : sur toutes questions intéressant la vie de l'école.

Le droit de vote : La liste des votants au Conseil d'école se compose : de la directrice, de tous les enseignants de l'école, 1 membre du RASED, les parents délégués élus avec un nombre de voix égal au nombre de classes, le Maire ou son représentant, DDEN. L'IEN assiste de droit mais ne participe pas au vote.

Chaque école a son conseil avec la possibilité de voter pour des conseils d'école commun pour l'année scolaire en cours. Si le conseil d'école commun suscite des opinions divergentes, il présente néanmoins des atouts pour le groupe scolaire qu'il importe d'évoquer ici.

Il permet :

- de donner une information aux familles et aux membres des conseils de façon identique
- de favoriser la cohésion d'équipe
- de coordonner les projets transversaux (sorties, activités culturelles, etc)
- d'avoir une meilleure visibilité des projets sur l'ensemble du parcours de l'élève (parcours pédagogique et parcours éducatif) et sur le projet d'école en lien avec l'évaluation d'école de cette année (point abordé ultérieurement).
- d'impliquer les familles dans une vision globale de l'école
- de faciliter la vision de l'école par les familles qui ont des fratries réparties sur la maternelle et l'élémentaire : 55% des familles sont concernées sur le groupe scolaire Aubrac
- d'avoir une vision d'ensemble et un gain de temps
- de présenter et gérer les dossiers communs en une seule fois (PPMS, sécurité, locaux, relations aux familles lorsqu'il y a des fratries, etc), et ce d'autant que 2 classes maternelles sont situées dans les locaux de l'élémentaire
- une gestion unique des questions périscolaires avec la référente périscolaire Mme Neyrat, présente sur le groupe scolaire
- de renforcer l'attention aux familles dans un quartier QPV où le soutien à la co-éducation est important et de rendre visible l'ensemble des acteurs.
- de répondre aux politiques éducatives menées dans le cadre du QPV et du PEDT porté par la Municipalité, notamment (rappel du PEDT) : être au service de la réussite éducative des enfants ; favoriser la collaboration et la coordination locale en rassemblant les acteurs du territoire au service de l'enfant et du jeune. L'Education nationale est partie prenante de ce PEDT (en validant le PEDT par les services et en faisant partie du comité de pilotage). L'objectif est de veiller à la cohérence et à la complémentarité entre les projets d'école et les actions du PEDT.

Sur cette première réunion, il importe que l'ensemble des membres des deux conseils aient exactement le même niveau d'information. Cette information sera donnée également aux membres du C.E de la maternelle. Un conseil commun a également tout son sens, cette année, alors que le groupe scolaire, comme toutes les écoles de Cournon est éligible à une évaluation externe.

Le cadre juridique qui encadre le fonctionnement du C.E nous amène également à organiser un vote, pour chaque école, pour prendre l'avis des membres votant pour ou contre cette organisation commune sur le reste de l'année scolaire.

Un conseil d'école commun n'enlève aucun droit à aucun membre : les deux conseils se cumulent mais ne s'annulent pas. Chaque école conserve son unité propre.

Présentation du déroulement du vote aux membres du CE. L'IEN ne prend pas part au vote conformément à son statut de membre de droit représentant l'institution au titre de la neutralité de l'Etat.

Mme l'inspectrice rappelle que le Projet Educatif De Territoire serait facilité par le conseil d'école commun, que c'est courant (comme à Orcet...). Il ne s'agit que de 3 réunions dans l'année. Elle rappelle également que la situation du groupe scolaire est particulière puisque l'école est en QPV, l'école est dite « orpheline », c'est pour cette raison qu'il est souhaitable d'harmoniser les rencontres et que c'est important pour la cohésion à la fois des équipes enseignantes, des familles et de l'ensemble des partenaires.

M. Rebello confirme l'importance du PEDT et du travail mené en son sein par la municipalité. Il rappelle la multiplicité des acteurs engagés et appelle de ses souhaits à un rapprochement des politiques des différents ministères et instance, ceci afin de ne plus travailler en « silos ».

M. Begon rappelle la nécessité et son souhait que des acteurs comme les DDEN puissent être consultés pour le PEDT.

18h00 : Les parents d'élèves regrettent de ne pas avoir eu le temps de se concerter et de demander l'avis des parents avant le vote. Ils font état de leur incompréhension de l'absence des parents de la maternelle comme il était initialement prévu dans la première invitation du conseil d'école car, selon eux, la réunion commune des conseils était actée.

Mme l'inspectrice regrette aussi cette absence et renvoie les parents vers les enseignantes de la maternelle qui ont refusé la tenue commune de cette première réunion.

Interruption de séance à 18h sur la demande des parents. Reprise à 18h10.

Après délibération, le conseil a voté à bulletin secret : 13 pour / 5 contre / 1 abstention

Il faut attendre le vote du conseil d'école de la maternelle pour savoir si le regroupement des conseils aura lieu ou pas.

2. Bilan de rentrée

A] Effectif

203 élèves répartis sur 9 classes. Une moyenne de 22,5 élève par classe.

* Réunions de rentrée : rencontres parents – enseignants

Le taux de participation en 2024 : 46 % et en 2025 de 40 %

B] Equipe éducative de l'école

Les AESH : Mme Descamps et Mme Imbert travaillent sur l'école élémentaire à plein temps. Mme Allaigre nouvellement nommée travaillent 3 heures à l'élémentaire et 21 h à la maternelle.

6 enfants ont une notification pour une aide mutualisée, 1 enfant pour une aide individuelle de 12h et 1 enfant pour 15h d'accompagnement. Les heures d'accompagnement des AESH sont réparties entre les différents élèves

bénéficiant d'une notification MDPH. Même si le volume total d'heures attribué à l'école ne permet pas de couvrir intégralement toutes les notifications, une répartition équilibrée est mise en place afin que chaque élève concerné puisse bénéficier d'un accompagnement adapté à ses besoins prioritaires. L'accompagnement mutualisé évolue en fonction de la progression de chaque enfant.

Service civique : Mme Correia Da Silva a pris ses fonctions le 8 septembre. Son contrat se terminera le 30 juin 2026. *EILE* est proposé à l'école élémentaire (du CE1 au CM2), Les cours ont lieu, le samedi matin de 9h à 12h pour les cours de portugais avec Mme Dias Dos Santos, enseignante et le samedi après-midi de 13h30 à 16h30 avec M. Ifkirne qui enseigne la langue arabe. 34 élèves assistent au cours de langue arabe et 19 élèves au cours de portugais

Périscolaire

- Accueil / Étude = 125 enfants inscrits à l'accueil et l'étude (pas de possibilité de distinguer les 2 activités depuis la fusion de l'inscription à ces services, cette année). 2 à 3 études sont ouvertes chaque soir en fonction des effectifs du jour.

- Restaurant scolaire = 171 inscrits avec une moyenne de 130 enfants par jour

Remerciements à Mme Neyrat pour le travail de liaison entre les équipes éducatives (enseignants, agents et parents), remerciement également aux agents qui travaillent au quotidien sur le temps périscolaire et ceux à l'entretien des locaux.

- Présentation des activités proposées sur le temps de la pause méridienne par Mme Neyrat : Sur l'élémentaire : Le lundi atelier « Langue des signes », le mardi « sécurité à vélo ou autour du code de la route » et ludothèque, le vendredi « Sophrologie ludique » - Rénovation du projet silhouettes (David Roux)

- Études surveillées

- Accompagnement scolaire : 18 enfants sont inscrits au dispositif.

- Un partenariat avec 2 associations : Désir d'Apprendre, dispositif qui accueille des élèves pour une aide aux devoirs et depuis cette rentrée scolaire avec l'AFEV (Association de la fondation étudiante pour la ville) qui va accompagner 8 élèves.

C] Actions éducatives réalisées et engagées, liées au projet d'école

Les actions éducatives menées au sein de l'école s'inscrivent dans la continuité du projet d'école, dont le principal objectif est de favoriser l'acquisition des savoirs fondamentaux : renforcer la maîtrise de la langue écrite et orale — à travers la lecture, l'écriture et l'enrichissement du vocabulaire - développer les automatismes et le raisonnement en mathématiques. Ces actions contribuent également à l'éducation globale des élèves en favorisant la vie en collectivité, la formation à la citoyenneté et l'ouverture culturelle, en lien avec le parcours d'éducation artistique et culturelle.

* 6 classes du CP au CE2 participent au projet graines de P'tits lecteurs.

* Dans le cadre du parcours d'éducation artistique et culturelle, toutes les classes ont débuté dès le mois de septembre le travail de chorale sur le thème du « Tour de France en chansons ». La représentation musicale et théâtrale aura lieu le mardi 10 mars à la Coloc'.

* Concert de rentrée donné par les musiciens du conservatoire du CP au CM2

* Représentation théâtrale à La Coloc' pour les CP *L'histoire de la mouette et du chat qui lui apprit à voler*

* Renouvellement du parcours culturel du jeune spectateur couronnaise, en place depuis 3 ans, avec la Coloc' est en cours.

* Saint Saturnin pour le festival Jours de Lumière CE1 et CE1/CE2

* Les CM1, CM1-CM2, au Frac Auvergne pour les CE1 et CE2 ce sera en janvier.

* Ecopole Val d'allier pour les CP

* Du CE1 au CM2 : plusieurs classes mettent en place des conseils coopératifs, conseils d'élèves sur l'école (du CE1 au CM2). Rencontre avec Monsieur Rage le 20 novembre.

Le parcours d'éducation à la santé et à la sécurité : avec la journée de Sécurité routière pour les CE2, le cycle natation, le Cross des écoles.

* Dans la continuité des actions déjà engagées à l'école élémentaire, de nouvelles initiatives vont être mises en place dans le cadre du programme **EVAR** (Éducation à la Vie Affective et Relationnelle), déployé depuis la rentrée 2025 par le ministère de l'Éducation nationale. Ce programme vise à accompagner les élèves dans leur développement personnel et social autour de trois grands axes : Se connaître et vivre sereinement avec son corps, construire des relations respectueuses et égalitaires, trouver sa place dans la société en tant que citoyen libre et responsable. Le programme EVAR fait partie intégrante des enseignements officiels du premier degré. Sont prévues des interventions de l'infirmière scolaire, Mme Paya, qui proposera des séances d'éducation à la santé autour du corps et du consentement. Ces interventions, complémentaires au programme EVAR, permettront d'aborder ces thèmes de façon adaptée à chaque tranche d'âge.

LIEN pour consultation du programme : <https://www.education.gouv.fr/media/199597/download>

D] L'année 2025 – 2026 : Évaluation d'école

Présentation de l'évaluation d'école par Mme Burgod Folguera.

Processus qui concerne tous les établissements scolaires, du primaire au lycée, en France. Cette année, le groupe scolaire AUBRAC est concerné comme l'ensemble des groupes scolaires de COURNON.

L'évaluation se fait en deux étapes : Une auto-évaluation sous forme d'un rapport commun aux deux écoles. A ce titre, les familles seront consultées via un questionnaire, mais aussi les élèves, les adultes. Une évaluation externe, sur une journée, pilotée par un IEN autre que celle de la circonscription, avec deux autres membres, qui viendront rencontrer

toute la communauté éducative (enseignants, parents, élèves, DDEN, RASED, partenaires, mairie, AESH, etc) fin mars/début avril.

4 grands domaines de travail d'analyse sont au cœur de ce processus : les apprentissages et le suivi des élèves, l'enseignement ; le bien-être de l'élève et des personnels et le climat scolaire ; les acteurs et le fonctionnement de l'école ; l'école dans son environnement institutionnel et partenarial. Il s'agit d'une démarche réflexive collective. Afin de nous aider à organiser au mieux l'auto évaluation, Mme Burgod Folguera, conseillère formatrice de la circonscription, accompagne l'équipe éducative dans l'analyse et la rédaction du rapport d'auto évaluation. Suite à l'évaluation externe, les évaluateurs rédigent un rapport externe (qui sera présenté lors d'un C.E) afin de déterminer les grands axes du futur projet d'école commun aux deux écoles.

Les parents seront consultés via un questionnaire et seront invités à participer à la journée de présence de l'équipe d'évaluateurs externes, comme l'ensemble des partenaires.

M. Begon pose la question de la suite donnée à cette évaluation, notamment en termes de moyens.

Mme l'inspectrice rappelle les enjeux autour du projet d'école mais aussi l'attention portée au groupe scolaire depuis plusieurs années par Monsieur l'Inspecteur d'Académie. Par exemple, les effectifs, sans atteindre la mise en œuvre de classes dédoublées comme en REP, sont l'objet d'attention afin que les classes ne soient pas surchargées. Elle ajoute qu'elle a priorisé le groupe scolaire en ciblant les recrutements de deux personnes en service civique (1 en maternelle, 1 en élémentaire) alors que seuls 4 services ont pu être recrutés à l'échelle de la circonscription. La carte des zones d'éducation prioritaire est en cours de refonte au sein du Ministère mais dont on ne connaît pas encore les critères d'éligibilité.

E] Bilan de la coopérative scolaire

Présentation des Comptes OCCE par Mme Brunie.

- La kermesse de fin d'année a rapporté : 1 119,10€ (1576,61 – 457,51 de dépenses)
- 1er septembre : Solde de 4 207,14 € / dépenses : 1311,78 € (assurance, adhésion OCCE, facture musée de Gergovie)
- recettes : 0€ / Le solde à ce jour est de 2 895,36 €

L'assurance permet de couvrir les enfants et les enseignants lors de toutes les activités scolaires. L'OCCE permet d'avoir un contrôle des comptes et une transparence de l'argent dans l'école.

F] Sécurité

Le PPMS Plan Particulier de Mise en Sûreté est un document qui permet d'assurer la sécurité des personnes présentes dans l'école dès lors que survient un événement majeur et en attendant l'arrivée des secours. Le PPMS a été entièrement révisé en 2024 et actualisé en 2025. Trois types d'exercices sur l'année scolaire sont organisés : deux exercices incendie dont un avant les vacances de Toussaint et deux exercices PPMS distincts des exercices incendie chaque année. Le premier exercice incendie a eu lieu jeudi 18 septembre. L'évacuation s'est déroulée sans problème. Harmonisation des dispositifs sonores de sécurité sur l'ensemble des écoles de Cournon afin d'assurer une meilleure cohérence et efficacité lors des exercices d'évacuation ou de confinement (obligation avant 2028).

3. Règlement de l'école

Le règlement est établi à partir du règlement type départemental des écoles maternelles et élémentaires publiques. (2014 et des textes parus depuis). Il prend en compte les droits et les obligations de chacun des membres de la communauté éducative. Il fixe les règles de vie collective qui garantissent le bon fonctionnement de l'école et le respect de tous. Ce document s'inscrit dans les principes fondamentaux de la République, en particulier ceux d'égalité, de laïcité et de respect mutuel, qui constituent le cadre commun à l'ensemble des élèves, des familles et des personnels. Le règlement intérieur de l'école est porté à la connaissance de l'ensemble des membres de la communauté éducative ; il est distribué aux représentants légaux en version papier et visible sur le site de l'école. Le règlement intérieur de l'école, mis à jour pour l'année scolaire 2025-2026, a été transmis aux membres du conseil. Il prend en compte notamment les dernières réglementations en vigueur.

Aucune question concernant le règlement intérieur.

Le règlement est soumis au vote : Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité pour l'année 2025 – 2026.

4. Questions diverses à la Municipalité

Les travaux : En juillet et août, la cour d'école a été végétalisée. Pendant le mois d'octobre, le grenaillage a été posé, les arbres ont été plantés côté de l'avenue Desaix et côté jardin, les pare-ballons installés des deux côtés du terrain de sport et seront installés le long du grillage côté parking.

Les élèves s'occupent de l'entretien : balayage des copeaux, ramassage de papiers. La mairie a fourni des balais à cet effet. Un atelier participatif aura lieu le 26 novembre pour les plantations. L'équipe remercie la mairie pour cette nouvelle cour végétalisée et les agents qui ont travaillé, notamment le service des Espaces verts. Deux salles de classe ont été rénovées. Remerciements aux agents du CTM qui ont travaillé dans un temps limité pour que les salles de classe soient prêtes.

Lors de la rencontre avec Mme Drozdz et M. Bonnefoy le 14 octobre pour la préparation du budget 2026, la directrice a demandé concernant le :

1] Budget Investissement

Acquisition de 15 ordinateurs réseau pour la salle informatique et 2 ordinateurs pour la salle des maîtres.

2] Budget Travaux :

Rénovation du revêtement du terrain de sport situé dans la cour et réfection de la réserve dans la salle des maîtres.

B] Questions des parents

Parents : Certains parents se demandent si les punitions ne sont pas parfois disproportionnées. Privé de plusieurs récréations, interrogation quant à la capacité des enfants à tenir toute une journée sans avoir pu décompresser.

École : Les situations dans lesquelles un élève est privé de récréation sont rares et toujours motivées par des comportements problématiques clairement identifiés, tels que le non-respect du règlement intérieur, des actes d'agressivité ou des perturbations répétées de la vie du groupe classe. Il ne s'agit pas d'une punition systématique, mais d'une mesure éducative et de responsabilisation, permettant à l'élève de prendre du recul et de réfléchir à ses comportements. Durant ce temps, l'enfant n'est pas laissé seul : il est accueilli dans une autre classe, bénéficie d'espace calme, sous la surveillance d'un adulte. Il peut aller aux toilettes si nécessaire et rejoint sa classe à la fin de la récréation. Ce moment d'isolement temporaire vise avant tout à offrir un temps de calme et d'apaisement, propice à un retour serein dans le groupe. Ces mesures s'inscrivent dans la charte du respect et du vivre ensemble, la charte scolaire, qui rappellent les droits et les devoirs de chacun au sein de la communauté scolaire.

Concernant les enfants qui ont des troubles, ce temps calme est propice à un retour sur soi et à la concentration, en particulier pour limiter un environnement sonore trop élevé.

DDEN M. Begon : rappelle qu'il faut faire confiance aux enseignants.

Parents : Certains enfants seraient mis de côté à la cantine, seuls pour manger etc..

Mme Neyrat : L'enfant peut être déplacé à la table d'à côté pour sécuriser les autres. Il n'y a pas de place disponible pour que les enfants mangent seuls à une table. Certains enfants peuvent être agités à table, peuvent jeter de la nourriture, il faut alors intervenir pour pouvoir les calmer. La notion d'isolement d'un enfant reste très relative, il s'agit de mettre un enfant à un mètre de ses camarades, jamais dans une autre pièce.

Parents : Il faudrait que les repas végétariens soient plus fréquents.

M. Bonnefoy : rappelle que les repas sont de qualité et bio (5 éléments).

DDEN M. Begon : rappelle que la restauration n'est pas obligatoire et que ça ne dépend pas du conseil d'école.

Parents : raisons du retrait du goûter, les enfants ne sont-ils pas trop fatigués ou en manque de concentration arrivés à une certaine heure ?

École : Les raisons du retrait du goûter sont consignées dans le procès-verbal du 3ème CE de l'année scolaire 2024 – 2025. Pas de fatigue constatée plus que d'habitude chez les élèves.

Parents : Des parents se sont plaints car trop de poux, quelles solutions peuvent être prises mis à part le mot général dans le cahier de liaison ?

École : L'équipe éducative reste attentive et vigilante à cette problématique lorsqu'elle est informée par les parents. En cas d'apparition, une information est transmise aux familles afin de permettre une réaction rapide et coordonnée. La prévention et l'éradication des poux reposent avant tout sur une coopération étroite entre l'école et les familles : sans un traitement adéquat à la maison, il est difficile d'enrayer durablement la propagation. Il est toutefois important de rappeler que les traitements anti-poux représentent un coût, qui peut constituer une difficulté pour certaines familles.

Parents : Fusion d'école quels avantages/inconvénients ? Et pourquoi ? Grosse inquiétude des parents en général.

Mme l'inspectrice rappelle que c'est un projet existant pour cette école car elle est en QPV et est liée au PEDT. Tous les avantages sont déjà ceux présentés pour un conseil d'école commun (cf supra).

Cette fusion permettra également d'harmoniser le suivi des élèves tout au long de leur parcours. La coordination entre les classes de maternelle et celles du primaire offrirait une meilleure visibilité sur le parcours des élèves. Cette coordination sera plus fluide. Elle permettra aux équipes enseignantes de mieux travailler en harmonie entre les cycles d'apprentissage, de suivre l'ensemble des élèves. Cela favorisera le recouplement des informations et permettrait à tous les acteurs de disposer des mêmes documents. Les familles n'auraient qu'une seule inscription à faire de leur enfant à l'école, de la PS (voire TPS) au CM2. Dans cette situation, la directrice/le directeur sera entièrement déchargé de classe, ce qui permettra une meilleure disponibilité pour les élèves, les enseignants, les familles mais aussi les partenaires (un seul interlocuteur).

Madame l'inspectrice indique qu'elle reste disponible si les parents souhaitent la rencontrer pour en discuter en dehors du conseil d'école.

La date du 2ème conseil d'école élémentaire sera communiquée prochainement.

Le procès-verbal sera visible sur le site de l'école, affiché sur le panneau à l'entrée de l'école et distribué à la demande.

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 19h20.

La présidente du CE
Mme Bardin

La secrétaire du C.E
Mme Therond